

Témoignage à la Commission sur la question de mourir dans la dignité

Je veux exprimer mes opinions aux sujet des conditions de fin de vie dans le cadre de la Commission sur la question de mourir dans la dignité, démarche gouvernementale du Québec que je salue bien bas.

Je parlerai à titre de femme de 66 ans, à titre de proche aidante et à titre de conjointe, mère de famille ainsi que citoyenne faisant partie d'une collectivité et de l'humanité dans son ensemble.

J'ai 66 ans. Je souhaite vivre longuement. Cependant, je veux prendre une part de responsabilité quant à la qualité de cette longévité. Je suis bien consciente que les quatre « i » menacent les aînés. Je parle de :

- l'isolement
- l'insécurité
- l'inactivité
- l'inutilité.

Tant que j'aurai la force physique, émotionnelle et spirituelle pour éloigner ces quatre « i » et vivre avec un niveau de qualité de vie acceptable à mes yeux, je voudrai participer au grand mystère de la Vie, aussi longtemps que possible. J'en serai reconnaissante chaque jour.

Par contre, si mes limites deviennent inacceptables, je souhaite avoir de l'aide pour terminer une vie qui n'aurait plus de sens à mes yeux. Pour cette raison, j'approuve la tenue de cette Commission qui permet de verbaliser les nombreuses facettes de la réalité complexe qu'est le fait de mourir un jour. Je pense que la plus grande souffrance existentielle vécue par une personne éprouvée par la maladie physique ou mentale, c'est de ne pouvoir parler ou s'exprimer de quelque façon sur son ressenti individuel. C'est aussi une grande douleur de devenir pendant trop longtemps un poids pour ses proches et la société.

Selon moi, dans notre couple, dans notre famille, dans notre peuple, on doit avoir le droit de s'exprimer sur cette question grave qu'est la mort. Beaucoup plus explicitement que nous l'avons fait dans les années passées.

Ceux qui croient que la fin de vie doit être décidée par une force plus grande qu'eux ont tout mon respect. Je leur demande, en retour, d'accepter que ma vision de cette question puisse être différente.

Je sais que je ne suis pas seule sur une île déserte. Je sais que je fais partie d'un couple, d'une famille, d'une société. On ne peut pas, et on ne veut pas, oublier cela. On devrait tenir compte des autres, même pour une décision aussi personnelle que celle d'accélérer la fin de sa vie. Je compte sur les élus, la profession soignante, les juridiques, les spirituels pour aider à baliser des règlements sur le mourir dignement plus adaptés à notre vie contemporaine.

Certains disent que si les autorités gouvernementales et juridiques reconnaissent le droit de mourir selon ses volontés dans certaines circonstances, le taux de suicides augmentera de façon exponentielle. Je diffère d'opinion. Je pense que de un : il y aura moins d'hypocrisie. On sait tous que des médicaments sont administrés pour soulager la souffrance en doses suffisamment élevées pour accélérer la fin de vie. Pourrait-on arrêter cette hypocrisie ? De deux : selon l'observation que j'ai faite, je pense que plusieurs personnes trouveraient de l'espoir dans le droit de mourir selon leurs souhaits. Ils apprécieraient la Vie encore plus, sachant que si elle devient indigne selon leur définition à eux, ils pourront en parler à leur proches et au personnel soignant sans devoir le faire en catimini et toujours indirectement. Des lois plus compréhensives de la souffrance morale vécue par les malades les aideraient à mieux vivre. Ils sauraient qu'ils peuvent parler ouvertement et recevoir de l'aide, si un jour « trop, c'est trop ». On diminuerait les suicides commis dans des situations de violence abjecte et dans la solitude la plus insensée.

À titre de proche aidante, je dirai seulement que ce rôle est pris pour acquis depuis trop longtemps dans notre société. On entend : « Une telle est tellement fatiguée à prendre soin d'un malade que l'on craint pour sa santé à elle. » Dans de telles situations, il faut avoir un cadre juridique qui permette de réfléchir aux bien-être à court, moyen et long terme de tous et pouvoir agir en conséquence.

Comme conjointe, mère, sœur et amie, j'entends des gens parler de ce qu'ils souhaitent comme fin de vie. Tous reconnaissent que le sujet est grave. Tous souhaitent que la Vie soit respectée, mais selon ma lecture, tous trouvent que, dans certains cas, la maladie dure trop longtemps et perd toute valeur rédemptrice. C'est ainsi que dans ces cas, les Québécoises et les Québécois devraient avoir la possibilité et le droit de recevoir de l'aide pour, d'abord, pouvoir s'exprimer ouvertement au sujet de la mort et, ensuite, recevoir de l'aide concrète pour terminer une situation indigne de la façon la plus digne que possible.